Nations Unies S/PV.4597



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 août 2002
Français
Original: anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 4597e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos dans la salle du Conseil de sécurité, au Siège, à New York, le jeudi 8 août 2002, à 11 h 45

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général, en lieu et place d'un procès-verbal :

« À sa 4597e séance, tenue à huit clos le 8 août 2002, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée "La situation concernant la République démocratique du Congo".

Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, L. E. M. Nkosazana Dlamini Zuma, Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, M. Leonard She Okitundu, Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, et M. Patrick Mazimpaka, Envoyé spécial du Président du Rwanda pour la région des Grands Lacs, ont été invités, à leur demande, à participer au débat sur la question.

Les membres du Conseil, le Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo et l'Envoyé spécial du Président du Rwanda pour la région des Grands Lacs ont eu un échange de vues fructueux. »

02-51508 (F) 080802 080802